

Le conseil communautaire de la Communauté de communes des Vosges du sud, régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER.

**Date de la convocation : 12 mai 2023**

Délégués en exercice : 42

**Titulaires présents :** M. AERENS (*à partir du point 5*), L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET (*à partir du point 10*), A. DOYEN (*à partir du point 5*), A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, S. MOREL, V. ORIAT-BELOT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, A. ZIEGLER

**Procurations :** C. PARTY à J-L. ANDERHUEBER, M. LEGUILLON à P. MIESCH, E. HOTZ à C. CANAL, D. VALLVERDU à S. MOREL, E. OTERNAUD à E. PARROT, E. WILLEMAIN à C. CODDET (*à partir du point 10*).

**Membre absent excusé :** A. NAWROT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h40.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Vu

- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1 et L2121-15,

Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PROCEDE** à la désignation par un vote à main levée,

**DESIGNE** Madame Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2023**

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-15,

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 07 mars 2023 à l'approbation de l'assemblée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 04 avril 2023.

**3. Décisions prises par délégation de l'assemblée au Président**

Ce point n'appelle pas de remarque.

#### **4. Décision prise par délégation de l'assemblée au bureau**

Ce point n'appelle pas de remarque.

*Arrivée de Madame Marina AERENS et Monsieur Arnaud DOYEN.*

#### **5. Projet de cinéma en itinérance – intervention de Madame Elsa Lançon, directrice de Cinémas d'aujourd'hui**

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 portant modification des statuts communautaires,

Monsieur le Président propose à Madame Elsa Lançon, Directrice de l'association Cinémas d'aujourd'hui, de présenter le projet préalablement évoqué en réunion de bureau, précisant qu'il consiste à proposer aux élèves et au grand public de la communauté de communes, de se retrouver autour d'œuvres cinématographiques.

Madame Lançon expose que le projet présenté en début d'année a évolué, notamment pour tenir compte du défaut d'un financement escompté pour l'achat de matériel. Pour l'année scolaire 2023-2024, il serait tourné vers le cinéma bien sûr, mais aussi vers l'éducation aux images. Cette première année permettrait de raviver les souvenirs du cinéma itinérant dans les Vosges du Sud, de créer du lien avec les habitants, de remettre le cinéma au centre et surtout, de « redonner envie » d'aller au cinéma !

Concrètement, cette première collaboration avec la communauté de communes et avec le soutien de la DRAC, se concrétiserait par :

- 3 séances par an pour tous les écoliers,
- 1 séance par mois et par lieu à destination du grand public (EISCAE à Etueffont, Théâtre de l'Espace la Savoureuse à Giromagny et Foyer rural à Rougemont-le-Château),
- 3 séances de cinéma en plein-air à l'été 2024,
- 1 projet participatif pour aller à la rencontre des habitants.

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le principe de cette action qui engagerait la communauté de communes pour trois années, à raison d'une participation annuelle de 15 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** la mise en œuvre du projet présenté,

**CHARGE** Monsieur le Président de signer tout document relatif.

#### **6. Commissions et comités consultatifs – rapport présenté par Monsieur Jean-Luc Anderhueber**

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-22, L5211-40-1 et L5211-49-1,
- le code électoral et notamment ses articles L273-5 et L273-12,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 portant modification des statuts communautaires,
- la délibération n°062-2020 du 22 septembre 2020 portant création des commissions et comités consultatifs,
- les délibérations n°095-2020 du 24 novembre 2020, n°121-2020 du 15 décembre 2020, n°003-2021 du 26 janvier 2021 et n°025-2021 du 09 mars 2021, n°110-2021 du 21 septembre 2021, n°147-2021 du 7 décembre 2021, n°013-2022 du 1<sup>er</sup> février 2022, n°022-2022 du 5 avril 2022, n°046-2022 du 31 mai 2022, n°079-2022 du 27 septembre 2022 et n°011-2023 du 7 mars 2023 relatives à la désignation des membres des commissions et comités consultatifs,

Considérant la démission d'un conseiller municipal de Saint-Germain-le-Châtelet, la commune sollicite que Madame Valérie Oriat-Belot siège au sein du comité vie associative.

Monsieur le Président propose d'y faire suite, en organisant la représentation suivante :

- Comité Vie associative : Valérie ORIAT-BELOT

Monsieur le Président communique la composition des commissions et comités consultatifs qui en résulterait :

○ Commission Assainissement

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Emmanuel	ECHEMANN
Bourg-sous-Châtelet	Armand	NAWROT
Chaux	Olivier	BOURNEZ
Etueffont	Rémy	BEGUE
Etueffont	Julien	GASTON
Giromagny	Jean-Louis	SALORT
Giromagny	Patrick	DEMOUGE
Lachapelle-sous-Chaux	Nathalie	COLOMBIE
Lachapelle-sous-Chaux	Christophe	LOYNET
Lachapelle-sous-Rougemont	Éric	PARROT
Lachapelle-sous-Rougemont	David	DIDELOT
Lepuix	Jean-Bernard	MARSOT
Petitefontaine	Michel	SCHNOEBELEN
Petitmagny	Alexandre	BARRAUD
Petitmagny	Alain	BOURDEAUX
Romagny-sous-Rougemont	André	REVAUX
Romagny-sous-Rougemont	Éric	ROZE
Rougemont-le-Château	Jean-Michel	DONZE
Rougemont-le-Château	Éric	DUCROZ
Saint-Germain-le-Châtelet	Philippe	EGLOFF
Saint-Germain-le-Châtelet	Rachid	TCHINA
Vescemont	Jean-Luc	REYNAUD
Vescemont	Nelly	MOUTIER

○ Commission Finances

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Jean-Pierre	BRINGARD
Auxelles-Bas	Odile	LACREUSE
Chaux	Pascale	LABEUCHE
Etueffont	Alain	FESSLER
Giromagny	Christian	CODDET
Lachapelle-sous-Chaux	Patrice	GUIGON
Lachapelle-sous-Chaux	Isabelle	LAFOUGE
Lachapelle-sous-Rougemont	Éric	PARROT
Lepuix	Valérie	FRESET
Petitefontaine	Luc	AFFHOLDER
Petitefontaine	Nathalie	DECRIND
Romagny-sous-Rougemont	Jean	MARTINEZ
Rougemont-le-Château	Didier	VALLVERDU
Saint-Germain-le-Châtelet	Frédéric	MONASSON
Vescemont	Christophe	MATTHIEU

○ Commission Petite enfance

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Catherine	CUENOT
Anjoutey	Gisèle	VALLON
Auxelles-Bas	Camille	DEVEAUX
Auxelles-Haut	Amandine	BLANC
Chaux	Aurore	COURGEY
Chaux	Danielle	JACQUIOT
Etueffont	Céline	FAUCHER
Giromagny	Patricia	VUILLAUMIE
Giromagny	Elisabeth	WILLEMMAIN
Giromagny	Barbara	NATTER
Giromagny	Mathieu	CREVOISIER
Lachapelle-sous-Chaux	Anne-Sophie	PEUREUX-DEMANGELLE
Lachapelle-sous-Chaux	Florence	MALSOT
Lachapelle-sous-Rougemont	Linda	HEMLER
Lepuix	Valérie	FRESET
Petitefontaine	Nathalie	DECRIND
Petitmagny	Alexandre	BARRAUD
Petitmagny	Blandine	FOLTZER
Romagny-sous-Rougemont	Tiffany	WELLER
Rougegoutte	Alexanne	CANAL
Rougegoutte	Sarah	GROSCLAUDE
Rougegoutte	Mélaine	BLEICHER
Rougemont-le-Château	Rachel	RIZZON
Rougemont-le-Château	Caroline	SCHWEITZER
Saint-Germain-le-Châtelet	Laurence	CHARLE
Saint-Germain-le-Châtelet	Mélinda	NOLE
Vescemont	Véronique	ZALOZNIK

○ Commission Culture

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Auxelles-Haut	Fatima	MAMMAR
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Chaux	Chantal	LESOU
Etueffont	Alain	FESSLER
Etueffont	Sandrine	ABONNEAU
Felon	Sylvie	CHRETIEN
Giromagny	Jacques	MONNIN
Grosagny	Virginie	PETITPRETRE
Lachapelle-sous-Chaux	Florence	MALSOT
Lachapelle-sous-Chaux	Géraldine	RANCON
Lachapelle-sous-Rougemont	Pierre-Yves	GUERO
Petitefontaine	Estelle	APPENZELLER
Petitmagny	Alain	BOURDEAUX
Petitmagny	Karine	CUNY
Romagny-sous-Rougemont	Tiffany	WELLER
Rougegoutte	Mickaël	RONDON
Rougegoutte	Sarah	GROSCLAUDE
Rougemont-le-Château	Séverine	MOREL
Rougemont-le-Château	Michel	BARBIER
Saint-Germain-le-Châtelet	Arnault	BEIX
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORIAT-BELOT

o Commission Environnement, déchets

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Arnaud	DOYEN
Auxelles-Bas	Régine	PELTIER
Auxelles-Haut	Adrien	PY
Chaux	Philippe	MORCELY
Chaux	Jacky	CHIPAUX
Felon	David	CHRETIEN
Giromagny	Jean-Louis	SALORT
Lachapelle-sous-Chaux	Jean-Philippe	VON-ARBOURG
Lachapelle-sous-Chaux	Éric	PETTITOT
Lachapelle-sous-Chaux	Christophe	LOYNET
Lachapelle-sous-Rougemont	Éric	PARROT
Lachapelle-sous-Rougemont	Gérald	RONFORT
Leval	Amandine	DIDE
Leval	Pierre-Etienne	COLARD
Petitefontaine	Luc	AFFHOLDER
Petitmagny	Blandine	FOLTZER
Petitmagny	Arnaud	BATISSE
Romagny-sous-Rougemont	Jean-Marie	HUGARD
Rougegoutte	Gabrielle	MILLET
Rougemont-le-Château	Patrick	MIESCH
Rougemont-le-Château	Séverine	MOREL
Saint-Germain-le-Châtelet	Philippe	EGLOFF
Saint-Germain-le-Châtelet	Nathalie	PRIEUR
Vescemont	Nelly	MOUTIER

o Commission GEMAPI

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Arnaud	DOYEN
Anjoutey	Cédric	GIROD
Auxelles-Bas	Philippe	GEHIN
Auxelles-Haut	Dominique	GUYENNET
Chaux	Chantal	LESOU
Chaux	Jacky	CHIPAUX
Etueffont	Alain	FESSLER
Etueffont	Virginie	SCHAAF
Felon	Sylvie	CHRETIEN
Giromagny	Marie-Noëlle	MARLINE
Grosagny	Éric	OTERNAUD
Lachapelle-sous-Chaux	Patrice	GUIGON
Lachapelle-sous-Chaux	Christophe	LOYNET
Lachapelle-sous-Rougemont	Bruno	CRAVE
Lamadeleine-Val-des-Anges	Olivier	BAZIN
Lepuix	Philippe	COLIN
Leval	Hubert	GUENIN
Petitefontaine	Luc	AFFHOLDER
Petitmagny	Blandine	FOLTZER
Petitmagny	Arnaud	BATISSE
Romagny-sous-Rougemont	Jean-Marie	HUGARD
Rougegoutte	Guy	MICLO
Rougegoutte	Francis	COURBOT
Rougemont-le-Château	François	SORET
Rougemont-le-Château	Nicolas	VOILAND
Saint-Germain-le-Châtelet	Philippe	EGLOFF
Saint-Germain-le-Châtelet	Nathalie	PRIEUR
Vescemont	Christian	CANAL

○ Commission Économie

<b>Commune</b>	<b>Représentants</b>	
	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>
Anjoutey	Gérard	JACOB
Auxelles-Bas	Odile	LACREUSE
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Chaux	Pascale	LABEUICHE
Etueffont	Alain	FESSLER
Etueffont	Sandrine	ABONNEAU
Etueffont	Julien	LAMBOLEY
Giromagny	Elisabeth	WILLEMAIN
Lachapelle-sous-Chaux	Patrice	GUIGON
Lachapelle-sous-Chaux	Florence	MALSOT
Lachapelle-sous-Rougemont	Céline	CONILH-NOBLAT
Lachapelle-sous-Rougemont	Éric	PARROT
Lepuix	Valérie	FRESET
Petitefontaine	Nathalie	DECRIIND
Petitmagny	Alain	BOURDEAUX
Petitmagny	Arnaud	BATISSE
Petitmagny	Pascal	MIGLIORINI
Romagny-sous-Rougemont	Éric	ROZE
Rougegoutte	Nicolas	CHARNOT
Rougemont-le-Château	Didier	VALLVERDU
Rougemont-le-Château	Éric	DUCROZ
Saint-Germain-le-Châtelet	Philippe	EGLOFF
Saint-Germain-le-Châtelet	Frédéric	PETIT
Vescemont	Claude	PARTY

○ Commission Mutualisation

<b>Commune</b>	<b>Représentants</b>	
	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>
Anjoutey	Régis	GARNIER
Auxelles-Haut	Dominique	GUYENNET
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Chaux	Valentin	MANGEOLLE
Chaux	Jacky	CHIPAUX
Etueffont	Rémy	BEGUE
Etueffont	Alain	FESSLER
Felon	Alexandre	FARQUE
Giromagny	Christian	CODDET
Giromagny	Patrick	DEMOUGE
Giromagny	Christian	ORLANDI
Lachapelle-sous-Chaux	Pascal	TISSERAND
Lachapelle-sous-Rougemont	David	DIDELOT
Petitefontaine	Raphaël	IZERN
Romagny-sous-Rougemont	André	REVAUX
Rougemont-le-Château	Jean-Michel	DONZE
Rougemont-le-Château	Éric	DUCROZ
Saint-Germain-le-Châtelet	Alain	MARCHAL
Saint-Germain-le-Châtelet	Frédéric	PETIT
Vescemont	Philippe	BAZIN
Vescemont	Christophe	GAUTHIER

o Commission PLUi – Groupe de travail n°1 – vocations des constructions et usages

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Auxelles-Bas	Philippe	LACREUSE
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Bourg-sous-Châtelet	Armand	NAWROT
Chaux	Jacky	CHIPAUX
Etueffont	Alain	FESSLER
Felon	Marie	DE VLEESCHOUWER
Giromagny	Pascal	DI CATERINA
Lachapelle-sous-Chaux	Patrice	GUIGON
Lachapelle-sous-Rougemont	Éric	PARROT
Lepuix	Evelyne	STALDER
Lepuix	Jean-Bernard	MARSOT
Rougegoutte	Nicolas	CHARNOT
Rougegoutte	Guy	MICLO
Saint-Germain-le-Châtelet	Alain	MARCHAL

o Commission PLUi – Groupe de travail n°2 – qualité architecturale et paysagère des constructions

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Auxelles-Bas	Odile	LACREUSE
Auxelles-Haut	Amandine	BLANC
Chaux	Jacky	CHIPAUX
Chaux	Jean-Michel	DUPONT
Etueffont	Virginie	SCHAAF
Giromagny	Patrick	DEMOUGE
Grosagny	Maurice	LEGUILLON
Lachapelle-sous-Chaux	Anne-Sophie	PEUREUX-
Lepuix	Jean-Louis	DEMEUSY
Petitmagny	Alain	BOURDEAUX
Romagny-sous-Rougemont	Jean-Marie	HUGARD
Rougemont-le-Château	Michel	BARBIER
Saint-Germain-le-Châtelet	Philippe	EGLOFF

o Commission PLUi – Groupe de travail n°3 – qualité environnementale et paysagère des espaces non bâtis

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Auxelles-Bas	Régine	PELTIER
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Chaux	Jean-Luc	DEVILLONI
Etueffont	Rémy	BEGUE
Giromagny	Jean-Louis	SALORT
Grosagny	Christian	NAAS
Lachapelle-sous-Chaux	Anne-Sophie	PEUREUX-DEMANGELLE
Lepuix	Philippe	COLIN
Petitmagny	Éric	HOTZ
Rougemont-le-Château	François	SORET
Saint-Germain-le-Châtelet	Laurence	CHARLE
Vescemont	Jean-Luc	REYNAUD

○ Commission Tourisme, OGS, marché de terroir

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Emmanuelle	VERGON-TRIPARD
Anjoutey	Jean-Pierre	BRINGARD
Auxelles-Bas	Camille	DEVAUX
Auxelles-Bas	Bruno	GAUDARD
Auxelles-Haut	Fatima	MAMMAR
Auxelles-Haut	Amandine	BLANC
Chaux	Stéphanie	GAUTIER
Chaux	Sandrine	THIRION
Chaux	Éric	RIO
Etueffont	Sandrine	ABONNEAU
Etueffont	Fabien	FLORI
Etueffont	Virginie	SCHAAF
Felon	Marie	DE VLEESCHOUWER
Giromagny	Elisabeth	WILLEMAIN
Giromagny	Jacques	MONNIN
Giromagny	Christophe	GILLET
Grosagny	Maurice	LEGUILLON
Grosagny	Yves-Laurent	HERVE
Lachapelle-sous-Chaux	Florence	MALSOT
Lachapelle-sous-Chaux	Nathalie	COLOMBIE
Lachapelle-sous-Rougemont	Colette	SCHLEGEL
Lachapelle-sous-Rougemont	Linda	HEMLER
Lepuix	Jean-Marc	LANNEAU
Lepuix	Valérie	FRESET
Lepuix	Annie	KOLB
Petitefontaine	Colette	O'KEEFFE
Petitmagny	Alain	BOURDEAUX
Petitmagny	Arnaud	BATISSE
Petitmagny	Pascal	MIGLIORINI
Riervescemont	Fabien	CANAL
Romagny-sous-Rougemont	Tiffany	WELLER
Rougegoutte	Sarah	GROSCLAUDE
Rougegoutte	Michel	TEREBUS
Rougemont-le-Château	Éric	DUCROZ
Saint-Germain-le-Châtelet	Sylvie	FITSCH
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORLAT-BELOT
Vescemont	Claude	PARTY
Vescemont	Sandrine	RENAUDOT

o Commission Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Nathalie	POUILLET
Anjoutey	Stessie	LEPRETRE
Auxelles-Bas	Camille	DEVEAUX
Auxelles-Haut	Fatima	MAMMAR
Auxelles-Haut	Amandine	BLANC
Bourg-sous-Châtelet	Nadine	WALGENWITZ
Bourg-sous-Châtelet	Cyril	SALMERON
Bourg-sous-Châtelet	Armand	NAWROT
Chaux	Danielle	JACQUIOT
Chaux	Mélanie	BOUERY
Chaux	Aurore	COURGEY
Etueffont	Angélique	FENDELEUR
Etueffont	Delphine	BOURGEOT
Etueffont	Julien	GASTON
Felon	Ludovic	JORY
Giromagny	Liliane	BROS-ZELLER
Giromagny	Christelle	JANNIOT
Giromagny	Mathieu	CREVOISIER
Lachapelle-sous-Chaux	Anne-Sophie	PEUREUX-DEMANGELLE
Lachapelle-sous-Chaux	Florence	MALSOT
Lachapelle-sous-Rougemont	Céline	CONILH-NOBLAT
Lachapelle-sous-Rougemont	Peggy	ZYSLIN
Lamadeleine-Val-des-Anges	Alexandre	GABLE
Lepuix	Annie	KOLB
Leval	Pierre-Etienne	COLARD
Leval	Mélanie	DANTUNG
Petitefontaine	Nathalie	DECRIND
Petitmagny	Karine	CUNY
Petitmagny	Virgile	EGO
Rougegoutte	Mélanie	BLEICHER
Rougegoutte	Alexanne	CANAL
Rougegoutte	Sarah	GROSCLAUDE
Rougemont-le-Château	Sophie	GUERITAINE
Rougemont-le-Château	Rachel	RIZZON
Saint-Germain-le-Châtelet	Mélinda	NOLE
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORLAT-BELOT
Saint-Germain-le-Châtelet	Eddy	VANDEKERKHOVE
Vescemont	Ghislaine	PERROS
Vescemont	Véronique	ZALOZNIK
Vescemont	Philippe	BAZIN

o Comité consultatif Vie associative

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Jean-Pierre	BRINGARD
Auxelles-Bas	Régine	PELTIER
Auxelles-Haut	Fatima	MAMMAR
Chaux	Éric	RIO
Etueffont	Fabien	FLORI
Felon	Sylvie	CHRETIEN
Giromagny	Patricia	VUILLAUMIE
Lachapelle-sous-Chaux	Florence	MALSOT
Lachapelle-sous-Rougemont	Pierre-Yves	GUERO
Lachapelle-sous-Rougemont	Colette	SCHLEGEL
Lepuix	Jean-Marc	LANNEAU
Lepuix	Valérie	FRESET
Lepuix	Jean-Louis	DEMEUSY
Petitefontaine	Michel	SCHNOEBELEN
Petitmagny	Blandine	FOLTZER
Rougegoutte	Raymond	VIENNOT
Rougegoutte	Mickaël	RONDON
Rougemont-le-Château	Didier	VALLVERDU
Rougemont-le-Château	Sophie	GUERITAINE
Saint-Germain-le-Châtelet	Sylvie	FITSCH
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORLAT-BELOT

o Comité consultatif Communication

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Emmanuelle	VERGON-TRIPARD
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Chaux	Éric	RIO
Etueffont	Stéphane	PEQUIGNET
Etueffont	Sabrina	HUMBERT
Felon	Sylvie	CHRETIEN
Giromagny	Barbara	NATTER
Lachapelle-sous-Chaux	Florence	MALSOT
Lachapelle-sous-Chaux	Géraldine	RANCON
Lepuix	Jean-Louis	DEMEUSY
Lepuix	Valérie	FRESET
Petitefontaine	Audrey	ICTERS
Petitmagny	Arnaud	BATISSE
Petitmagny	Alain	BOURDEAUX
Rougegoutte	Florence	FIMBEL
Rougemont-le-Château	Sophie	GUERITAINE
Rougemont-le-Château	Éric	UCROZ
Rougemont-le-Château	Séverine	MOREL
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORLAT-BELOT
Saint-Germain-le-Châtelet	Eddy	VANDEKERKHOVE
Vescemont	Nelly	MOUTIER

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ARRETE** la liste des membres des commissions et comités consultatifs, telle que proposée par Monsieur le Président.

**7. Désignation de représentants dans les organismes extérieurs – rapport présenté par Monsieur Jean-Luc Anderhueber**

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1, L5211-7, L5211-8, L2121-21, L2121-33, L5212-7, L5711-1, L5721-2,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- les délibérations n°042-2020 du 15 juillet 2020, n°061-2020 du 22 septembre 2020, n°024-2021 du 9 mars 2021, n°146-2021 du 7 décembre 2021 et n°023-2022 du 05 avril 2022 portant désignation des représentants de la communauté de communes dans les organismes extérieurs,
- le courrier du SDIS reçu le 11 avril 2023,

### Considérant

- la nécessité de désigner un représentant suppléant au Service départemental d'incendie et de secours du Territoire de Belfort (SDIS),
- les statuts des organismes susmentionnés,

Monsieur le Président rappelle la liste des délégués communautaires :

- **Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM)**

Titulaires :

- Jean-Luc Anderhueber
- Patrick Miesch
- Éric Parrot
- Jean-Louis Salort
- Arnaud Doyen
- Jean-Marie Hugard
- Alain Fessler
- Jacky Chipaux
- Elisabeth Willemain
- Patrick Demouge
- Nicolas Voiland

Suppléants :

- Jean-Pierre Bringard
- Arnaud Ziegler
- Philippe Lacreuse
  - Marc Jacquy
- Chantal Lesou
- Angélique Fendeleur
- Gérard Travers
- Guy Miclo
- Christian Coddet
- Céline Conilh-Noblat
- Fabien Canal

- **Syndicat mixte du SCOT du Territoire de Belfort**

Titulaires :

- Christian Canal
- Rémy Begue
- Arnaud Ziegler
- Éric Hotz

Suppléants :

- Armand Nawrot
- Arnaud Doyen
- Philippe Lacreuse
- Fabien Canal

- **Syndicat mixte des transports en commun du Territoire de Belfort (SMTC)**

Titulaires :

- Fatima Mammari
- Christian Coddet
- Jonathan Grosclaude
- Didier Vallverdu

Suppléants :

- Arnaud Ziegler
- Charlene Didier
- Jean-Louis Salort
- Elisabeth Willemain

- **Syndicat mixte interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA)**

Titulaires :

- Jean-Luc Anderhueber
- Christian Canal
- Jean-Louis Salort

Suppléants :

- Fabien Canal
- Jean-Pierre Bringard
  - Arnaud Ziegler

- **Pôle métropolitain Nord Franche-Comté**

Titulaires :

- Jean-Luc Anderhueber
- Éric Parrot

Suppléants :

- Jean-Louis Salort
- Didier Vallverdu

- **Parc naturel régional des ballons des Vosges (PNRBV)**

Titulaires :

- Armand Nawrot
- Patrick Demouge
- Arnaud Ziegler

Suppléants :

- Jonathan Grosclaude
- Arnaud Doyen
- Éric Oternaud

- **Comité syndical Parc naturel régional des ballons des Vosges (PNRBV)**

Titulaire :

- Arnaud Ziegler

Suppléant :

- Éric Oternaud

- **Syndicat mixte Les Champs sur l'eau**

Titulaires :

- Anne-Sophie Peureux
- Patrice Guigon
- Danielle Jacquot
- Mélanie Bouery

Suppléants :

- Stéphanie Gauthier
- Aurore Courgey
- Séverine Nicolas
- Philippe Eckert

Ont été désignés comme délégués communautaires :

- **ADNFC**

- Jean-Luc Anderhueber

- **Maison du tourisme**

Titulaire :

- Jean-Pierre Bringard

Suppléante :

- Fatima Mammar

- **Association culturelle de la zone sous vosgienne (ACV)**

- Alain Fessler
- Fatima Mammar
- Chantal Lesou
- Jean-Pierre Bringard
- Nicolas Voiland
- Valérie Oriat-Belot

- **Mission locale**

- Liliane Bros-Zeller

- **Comité national d'action sociale (CNAS)**

- Liliane Bros-Zeller

- **Comité de pilotage Natura 2000**

Titulaire :

- Jacky Chipaux

Suppléant :

- Maurice Leguillon

- **Établissement Public Foncier Local DOUBS Bourgogne – Franche-Comté**

Titulaire :

- Christian Canal

Suppléant :

- Alain Fessler

- **Centre socioculturel haute Savoureuse**

- Alain Fessler
- Elisabeth Willemain

- **Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB)**

- Christian Canal

- **Commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Territoire de Belfort (CDNPS)**

Titulaire :

- Jacky Chipaux

Suppléant :

- Arnaud Ziegler

- **Comité de massif**

Titulaire :

- Fabien Canal

Suppléant :

- Arnaud Ziegler

- **Commission consultative de Territoire d'énergie 90 en matière d'énergie**

Titulaire :

- Éric Parrot

Suppléant :

- Patrice Guigon

- **Communes forestières**

- Jacky Chipaux

- **Commission départementale d'aménagement commercial**

- Jean-Pierre Bringard

- **Service Départemental d'Incendie et de Secours du Territoire de Belfort (SDIS)**

Titulaire :

- Christian Coddet

Suppléant :

- Jean-Louis Salort

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**DESIGNE** Monsieur Jean-Louis SALORT comme suppléant au Service Départemental d'Incendie de Secours du Territoire de Belfort et valide l'ensemble des autres représentations.

## **8. Référent déontologue pour les élus – désignation – rapport présenté par Monsieur Jean-Luc Anderhueber**

### Vu

- le code général des collectivités territoriales notamment l'article L1111-1-1,
- le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local qui prévoit l'entrée en vigueur du dispositif le 1<sup>er</sup> juin 2023,

### Considérant

- qu'à la suite du déploiement du dispositif du référent déontologue pour les agents en 2017, le législateur a décidé d'instaurer un dispositif similaire pour les élus,

Monsieur le Président expose que le référent déontologue pourra conseiller tout élu local sur les questions suivantes :

- l'impartialité, la diligence, la dignité, la probité et l'intégrité,
- la primauté du seul intérêt général dans l'exercice de son mandat (excluant donc un intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier),
- la prévention de tout conflit d'intérêt,
- l'utilisation strictement limitée des ressources et moyens mis à sa disposition à l'exercice de son mandat.
- la prévention de la prise de mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions,
- la participation assidue aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné,
- les questions liées à sa responsabilité devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le marché ne devrait pas manquer de candidats. Mais il serait loisible d'utiliser la même solution que celle utilisée par le Centre de gestion pour le référent déontologue des agents.

Cette dernière est mutualisée avec les Centres de gestion du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et permet de traiter les demandes d'avis par un collège de trois magistrats.

Le demandeur présente sa question par courriel et se voit proposer en retour une réponse sous forme d'avis, publié ensuite sur le site internet du référent déontologue de façon anonymisée.

Aucune disposition du texte relatif aux élus n'interdit d'utiliser le même référent déontologue que celui des agents.

L'arrêté du 6 décembre 2022 les limite à 300 € maximum la demi-journée pour le Président du collège lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège et 200 € maximum pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée (compte non tenu des frais d'accès éventuels au service).

L'Association des Maires du Territoire de Belfort propose de faciliter l'accès à ce référent déontologue pour tous les adhérents qui le souhaitent.

Le dispositif étant naturellement nouveau et à défaut d'information concrète sur la masse de questions que cela peut engendrer, l'AMF90 a décidé pour l'heure de prendre à son compte la charge financière résultant du référent déontologue, pour les premiers temps au moins.

Cette mutualisation très intéressante permettra de bénéficier à très bas coût d'une première approche forfaitaire du référent déontologue au travers de l'AMF90, tout en se gardant la possibilité de faire évoluer le dispositif s'il devait s'avérer être un succès.

Monsieur le Président souligne que rien ne contraint naturellement la communauté de communes à adhérer à ce dispositif facultatif proposé par l'AMF. Il estime toutefois que tant que l'on ne dispose pas de statistiques fiables sur son utilisation, il est de l'intérêt de la communauté de communes de s'en tenir à l'approche proposée par l'AMF90.

Il propose en conséquence de désigner le référent déontologue utilisé par les centres de gestion 67-68-90 comme référent déontologue des élus communautaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** de désigner le référent déontologue utilisé par les centres de gestion 67-68-90 comme référent déontologue des élus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent.

*Madame Séverine MOREL quitte l'assemblée.*

**9. Finances – harmonisation des tarifs périscolaires et extrascolaires – rapport présenté par Madame Anne-Sophie Peureux-Demangelle**

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°102-2022 du 8 novembre 2022 relative aux tarifs,

Considérant :

- la nécessité d'harmoniser les prestations de service des accueils périscolaires et extrascolaires sur l'ensemble du territoire communautaire,
- l'évolution croissante des coûts de gestion de ces services,

Monsieur le président propose d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2023-2024 les tarifs suivants :

	<b>PERISCOLAIRE</b>				
	Tarif horaire matin et soir	Goûter	Forfait midi	Repas	Accueil du midi
	A la ½ heure	Unitaire	Unitaire	Unitaire	Unitaire
1 - De 0 à 600	2,00	1,30	3,00	3,35	1,40
2 - De 600,01 à 820	2,10	1,30	3,15	3,35	1,50
3 - De 820,01 à 1 400	2,20	1,30	3,30	3,35	1,65
4 - De 1 400,01 à 2000	2,40	1,30	3,65	3,35	1,80
5- > 2000,01	2,50	1,30	3,80	3,35	1,90

	<b>EXTRASCOLAIRE ET MERCREDI</b>			
	Tarif Horaire	Repas	Goûter	Séjours
	A l'heure	Unitaire	Unitaire	A la journée
1 - De 0 à 600	1,35	3,35	1,30	23,00
2 - De 600,01 à 820	1,43	3,35	1,30	23,00
3 - De 820,01 à 1 400	1,50	3,35	1,30	23,00
4 - De 1 400,01 à 2000	1,65	3,35	1,30	23,00
5- > 2000,01	1,73	3,35	1,30	23,00

<b>SUPPLEMENT</b>			
1 <sup>er</sup> Retard	2 <sup>ème</sup> Retard	3 <sup>ème</sup> Retard	Supplément extérieur CCVS
A la ½ heure	Unitaire	Unitaire	Unitaire/journée
5,00	10,00	15,00	2,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ENTERINE** les modifications tarifaires proposées par Monsieur le Président, telles qu'exposées ci-dessus,

**APPROUVE** la grille tarifaire modifiée, ci-annexée.

*Arrivée de Monsieur Christian CODDET.*

*Madame Séverine MOREL rejoint l'assemblée.*

## **10. Ressources humaines – comité social territorial – rapport présenté par Monsieur Jean-Luc Anderhueber**

Vu

- le code général de la fonction publique et notamment ses articles L251-5 et L251-7,
- le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- la délibération 051-2022 relative à la représentativité au sein du CST,
- la délibération 097-2022 relative aux élections professionnelles,

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 114 agents,

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de créer un comité social territorial à la Communauté de Communes des Vosges du sud.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**ACTE** la création d'un comité social territorial.

## **11. Ressources humaines – service de remplacement – convention avec le Centre de gestion 90 – rapport présenté par Monsieur Jean-Luc Anderhueber**

Vu

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique et notamment son article L452-44,

Monsieur le Président expose la nécessité de poursuivre la collaboration avec le service de remplacement que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort a développé, depuis de nombreuses années sur le fondement de la compétence que lui reconnaît l'article L452-44 du code général de la fonction publique.

Ce service permet au centre de gestion de recruter temporairement des agents non-titulaires et de les mettre à disposition des communes et établissements publics qui en font la demande.

L'agent ainsi recruté est juridiquement agent du centre de gestion, recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée dont la durée est fixée en accord avec la commune ou l'établissement de mise à disposition.

Pendant toute la période de recrutement, l'agent est payé selon les paramètres (grade de référence, échelon de référence, temps de travail) fixés par la commune ou établissement, qui organise par ailleurs le travail de l'agent.  
En fin de période de recrutement, l'agent est versé aux ASSEDIC par le centre de gestion.

Ainsi constitué, ce service s'avère être un excellent outil d'ajustement de la masse salariale pour les collectivités locales dans de nombreuses situations : remplacement des fonctionnaires momentanément indisponibles, départ précipité d'un fonctionnaire titulaire, surcroît d'activité etc.

L'utilité d'un tel service pour la Communauté de communes des Vosges du sud est réelle. Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

- la convention d'adhésion est signée pour une période de 3 ans, renouvelable seulement après accord de l'assemblée délibérante,
- les frais de gestion prélevés par le centre de gestion sont brut de 8,5% du salaire de l'agent recruté. Ils sont prélevés tant que la collectivité a un agent placé au service remplacement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**CHARGE** Monsieur le Président de signer cette convention susmentionnée avec le Centre de gestion du Territoire de Belfort.

## **12. Tourisme – convention avec Belfort tourisme – rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre Bringard**

Vu

- l'arrêté préfectoral n° 90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,

Monsieur le Président propose de poursuivre le partenariat engagé avec Belfort tourisme. La volonté de promouvoir le tourisme s'exprime par les orientations que pourrait prendre la convention 2023.

Cette dernière développe :

- en matière d'accueil et d'information :
  - l'accompagnement du personnel recruté par la communauté de communes pour la gestion du point d'information touristique des Vosges du sud à Giromagny,
- en matière de promotion :
  - les éditions : impression du dépliant relatif à la visite du sentier des mines et traduction en langues étrangères,
  - l'information et la communication de l'offre touristique de la communauté de communes dans les outils de communication Belfort tourisme et les relations presse,
  - le développement d'actions de communication numérique ; promotion et valorisation du territoire communautaire, des acteurs locaux et des manifestations locales
  - la promotion auprès des partenaires régionaux,
  - le développement de la marque Vosges du sud,
- en matière d'animation :
  - l'organisation de vingt visites estivales,
  - la promotion des autres manifestations touristiques locales,
- en matière de développement touristique :
  - l'accompagnement des porteurs de projet d'hébergement touristique,
  - le développement du label Accueil Vélo dans le secteur de la liaison cyclable Belfort/Giromagny,
  - l'accompagnement-conseil dans les projets touristiques structurants de la communauté de communes,
  - l'assistance de Belfort Tourisme pour la mise en place de la taxe séjour et le développement d'actions touristiques avec la Communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach.

La contrepartie financière de ces actions s'éleverait pour la communauté de communes à 20 000 € pour l'année 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre le partenariat engagé avec Belfort Tourisme,

**CHARGE** Monsieur le Président de signer la convention correspondante.

## **13. Tourisme – ceinture fortifiée – convention – rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre Bringard**

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 08 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°084-2021 du 6 juillet 2021 portant sur la signature de la convention n°1 du projet de ceinture fortifiée,

Monsieur le Président rappelle que la collectivité s'est engagée aux côtés de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, en coordination avec Pays de Montbéliard Agglomération et la Communauté de communes du Pays d'Héricourt, pour mettre en œuvre un programme d'actions permettant de développer l'attractivité de la ceinture fortifiée dite du Général Séré de Rivières, à travers la signature d'une première convention. Ce programme d'actions comprenait : la création d'un site internet, la création d'une application avec QR Code, la création d'une Z-card et une campagne de photographies.

Cette première convention ayant été conclue pour une durée de 2 ans jusqu'au 31 décembre 2022, il est proposé que la collectivité prolonge son engagement par la signature d'une deuxième convention, couvrant les années 2023 à 2026. Ceci permettrait de développer notamment le volet signalétique réparti au prorata du nombre de forts présents dans le ressort de chaque EPCL, pour un coût prévisionnel à charge de la communauté de communes de 2 200 € TTC, pour l'année 2023.

Monsieur le Président rappelle que Grand Belfort Communauté d'Agglomération a été et serait de nouveau mandaté en qualité de maître d'ouvrage du projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de reconduire avec Grand Belfort Communauté d'Agglomération une convention pour mettre en œuvre un programme d'actions permettant de développer l'attractivité de la ceinture fortifiée dite du Général Séré de Rivières,

**MANDATE** Grand Belfort Communauté d'Agglomération en qualité de maître d'ouvrage pour mettre en œuvre le programme d'action relatif,

**CHARGE** Monsieur le Président de signer tout document afférent.

#### **14. Maison de santé – transfert de la salle des soins non-programmés – rapport présenté par Monsieur Éric Parrot**

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°103-2019 du 27 juin 2019 portant création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Giromagny,
- la délibération n°021-2021 du 9 mars 2021 portant détermination des loyers,
- le courrier des professionnels de santé en date du 1<sup>er</sup> février 2023 quant à la demande de transfert de la salle de soins non programmés.

Considérant

- que la Communauté de communes des Vosges du sud est propriétaire de l'ensemble immobilier situé 75 faubourg de Belfort à Giromagny (ancien siège communautaire), selon l'arrêté de fusion n°90-2016-12-14-002 du 14 décembre 2016 faisant acte du transfert de propriétés de tous les biens dont ceux immobiliers au profit de la Communauté de communes des Vosges du sud,
- la proposition des tarifs des loyers au m<sup>2</sup>,
- les arguments développés par les professionnels de santé au sein du courrier en date du 1<sup>er</sup> février 2023.

Afin de remédier à la désertification médicale, le conseil communautaire, par délibération n°103-2019 du 27 juin 2019, a autorisé le dépôt d'une autorisation d'urbanisme pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle regroupant en un même lieu des professionnels de santé et permettant l'arrivée de nouveaux professionnels sur le territoire communautaire.

Le projet prévoyait, au 75 faubourg de Belfort à Giromagny, la réalisation sur 2 niveaux, de 12 locaux à usage professionnel proposés à la location, mais également la création d'une salle de soins non programmés à proximité du bureau dédié aux infirmières. Cependant, les professionnels de santé ont récemment fait part d'une demande de transfert de ce local en lieu et place d'un bureau réservé pour un médecin (sachant qu'il restera encore un bureau disponible pour l'accueil d'un nouveau médecin).

En effet, il s'avère que cette salle n'est pas utilisable au quotidien pour plusieurs raisons et notamment, en raison du besoin pour un médecin de pouvoir assurer la surveillance régulière de son patient situé à proximité tout en continuant ses consultations. En outre, les médecins envisagent le recrutement d'un assistant médical pour la préparation en amont des consultations. Cette salle de soins non programmés, qui serait située à proximité des médecins pourrait alors être utilisée à plein temps avec l'arrivée de cet assistant médical.

Au vu de ces différents arguments, Monsieur le Président propose de répondre favorablement à cette demande de transfert de salle de soins non programmés, tout en précisant que les frais liés à ce transfert seraient à la charge des professionnels de santé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le déplacement de la salle de soins non programmés, à la charge des praticiens,

**CHARGE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### **15. Parole aux Vice-présidents**

- Anne-Sophie Peureux-Demangelle évoque les principes directeurs appliqués en matière de dérogations scolaires. En synthèse, la communauté de communes émet un avis négatif pour toute sortie et un avis positif pour toute entrée d'élève dans son ressort. S'agissant des mouvements internes :
  - Fratrie : accord quand le frère ou la sœur rejoindrait la fratrie sur un secteur scolaire donné,
  - Emménagement : accord si les horaires périscolaires communautaires sont inadaptés aux besoins de la famille,
  - Scolarisation : accord lié à la poursuite d'une scolarisation de maternelle à élémentaire.Ces cas particuliers donnent lieu à un échange avec les maires ; ils seront destinataires d'une information à ce sujet.
- Jean-Pierre Bringard mentionne l'intervention d'agents communautaires à la forge musée (depuis le début du mois d'avril), ainsi qu'au point tourisme de Giromagny (à compter de début juin), l'organisation d'un troisième Educ'tour le 6 juin et le financement du point tourisme du Ballon d'Alsace organisé par le PNRBV (sa fréquentation a dépassé 9 000 personnes en 2022). Enfin, il sollicite des mairies de Chauv, Giromagny et Lepuix le programme de leurs manifestations à l'occasion du passage du Tour de France, afin d'en organiser la promotion.

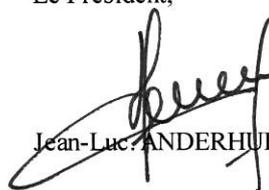
- Liliane Bros-Zeller précise que la commission d'attribution des places a permis de satisfaire la demande des familles pour la rentrée scolaire prochaine, à l'exception de deux d'entre-elles dont les besoins ne correspondaient pas aux caractéristiques des accueils communautaires (ces familles ont été orientées vers des assistantes maternelles). Madame Bros-Zeller mentionne également la présentation des MAM la semaine dernière, la fête de l'été le 17 juin et la fête de l'enfance le 24 juin.
- Eric Parrot précise l'avancée des travaux de la cantine ouvrière (la démolition est quasiment achevée). En matière d'assainissement, les travaux de Giromagny sont achevés et ceux de Lepuix comme ceux de la Goutte d'Avin à Auxelles-Bas seront engagés ces prochaines semaines (réunion publique le 31 mai concernant Lepuix). Monsieur Ziegler demande si une réflexion a été engagée sur le recyclage des eaux de pluie qui induit une baisse de la consommation d'eau et par voie de conséquence, de la redevance d'assainissement. Monsieur Miclo précise que le Syndicat des eaux de Giromagny a constaté une très forte baisse de la consommation d'eau ce début d'année. Monsieur Parrot rappelle que la variation du volume d'eau consommée constitue une préoccupation constante dans la préparation et le suivi du budget assainissement et qu'il conviendra effectivement de suivre l'évolution des pratiques des usagers ces prochaines années, afin d'assurer la pérennité du financement du service.
- Jacky Chipaux communique concernant la GEMAPI que les services communautaires examinent actuellement le complément d'étude produit sur le Rhôme, ainsi que l'outil informatique destiné à traiter les travaux municipaux. Concernant les déchets, il précise que le SMICTOM a récemment présenté les premières statistiques disponibles sur les biodéchets et que des interrogations se font jour sur le forfait de 12 levées annuelles relatif aux ordures ménagères. Par ailleurs, au vu du résultat des consultations pour les travaux et des contraintes électriques, il s'avère vraisemblable que l'aire de collecte des déchets verts prévue à Chaux soulève des difficultés. Enfin, il invite les membres du conseil intéressés à assister à la conférence sur l'ambroisie le 3 juin prochain.
- Christian Canal intervient pour préciser l'envoi prochain des derniers plans de zonage du PLUi ; il demande aux élus municipaux de bien vouloir vérifier leur exactitude. Il rappelle par ailleurs que la réglementation imposera de surseoir à statuer à certaines demandes d'urbanisme, du fait de l'évolution du zonage (un courrier à l'adresse des maires est annoncé). Il annonce par ailleurs 3 réunions publiques en septembre. Concernant le PPRI de la Savoureuse et de la Rosemontoise, les plans ont été adressés aux communes concernées. Monsieur Canal les invite là encore à vérifier les éléments communiqués.
- Christian Coddet communique que les finances du SMTC permettront au syndicat de se dispenser de toute contribution de ses adhérents.
- Alain Fessler remercie le Vice-président et le chargé de mission GEMAPI pour leur soutien dans les difficultés que rencontre la commune du fait d'un risque d'effondrement de chaussée.

## 16. Questions diverses

Fin de la séance à 20h20.

Fait à Etueffont, le 27 juin 2023,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER

La secrétaire de séance,



Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE